

LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE

La réserve faunique du Papineau-Labelle, d'une superficie de 1628 km², est située dans un triangle formé par les villes de Montréal, Hull et Ottawa puis Mont-Laurier. Elle se situe à 100 km de Hull (entrée St-Denis), à 200 km de Montréal (accueil Gagnon) et à 25 km de Mont-Laurier (entrée Louvigny). La réserve chevauche le territoire de la MRC de Papineau dans sa partie Sud, la MRC d'Antoine-Labelle dans sa partie Nord et la MRC des Laurentides dans sa partie Est.

Avec un déficit de 289 000 \$ lors du transfert de la réserve faunique à la SÉPAQ en 1995, la réserve a terminé l'exercice financier 1999-2000 avec un surplus de 301 000 \$. Elle prévoit terminer l'exercice financier 2000-2001 avec un surplus de 330 000 \$. Au cours de l'année 1999, la fréquentation a été de 61 800 jours/personnes (activités tarifées seulement) répartis selon les activités et services offerts suivants :

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION (JRS-PERS)

ACTIVITÉS ET SERVICES	1998/1999	1999/2000
Pêche et villégiature (chalets et refuges)	13 910	15 330
Pêche quotidienne	6 639	5 883
Camping	13 350	16 410
Stationnement visiteurs	3 500	3 941
Canot-camping	5 217	5 400
Chasse à l'orignal	3 007	3 125
Chasse au cerf de Virginie	6 844	6 916
Chasse au petit gibier	1 289	1 726
Ski de randonnée	2 324	2 069
Total	56 080	60 800

Sa vocation

La vocation de la réserve faunique de Papineau-Labelle et celle des autres réserves fauniques vise la conservation, la mise en valeur et l'utilisation de la faune comme le définit l'article 111 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

La vocation attribuée aux réserves fauniques privilégie dans ces territoires :

- une exploitation faunique selon les principes du développement durable;
- une offre dominante d'activités reliées à la faune;
- la poursuite d'activités de recherche et d'expérimentation sur les populations fauniques dans le but d'en améliorer la gestion sur l'ensemble du territoire québécois;
- un accès prioritaire et équitable aux Québécois relativement à l'utilisation de la faune;
- le maintien de la biodiversité;
- la gestion intégrée des ressources.

Par ailleurs, des produits de plein air non reliés à la faune peuvent être développés dans la mesure où ils sont compatibles avec la vocation des réserves fauniques. Certaines orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement régional peuvent avoir un impact sur la mise en valeur des réserves fauniques. En effet, l'une de ces orientations concerne le tourisme. Elle cherche à assurer la contribution de ce secteur au développement des régions par une mise en valeur accrue des attraits et activités axés sur la consolidation des produits touristiques prioritaires. Dans cette optique, la mise en valeur des réserves fauniques contribue à satisfaire les besoins en loisirs de la population et à développer le produit touristique de chasse, de pêche et de plein air tout en générant des retombées économiques dans leur milieu respectif.

Le plan de mise en valeur 1997-2000 de la réserve faunique retient sept orientations générales de mise en valeur, soit :

1. Tirer le maximum de revenus de la location de chalets;
2. Diversifier l'offre d'activités récréatives par le développement de produits d'écotourisme et d'aventure douce;
3. Optimiser l'utilisation de la faune aux fins de la pêche et de la chasse dans une perspective de saine gestion;
4. Favoriser la mise en valeur de produits en demande dont l'offre est limitée au plan régional;
5. Privilégier le développement de produits visant la clientèle extra-régionale afin de maximiser les retombées économiques dans la région;
6. Accroître la mise en marché de la réserve de façon harmonisée et intégrée avec les grands axes de développement et les stratégies touristiques et de mise en marché des régions de l'Outaouais et des Laurentides;
7. Tirer de nouveaux revenus de produits existants et privilégier le partenariat.

La seconde orientation est à l'effet de *diversifier l'offre d'activités récréatives par le développement de produits d'écotourisme et d'aventure douce*. Il s'agit là, d'ailleurs, d'une orientation générale de développement du réseau des réserves fauniques, conformément à la politique de développement touristique du Québec.

Ce plan a été élaboré par le comité d'élaboration du plan de mise en valeur (ci-après « le CMV »). Le CMV et le conseil d'administration local (ci-après « le CAL ») sont deux comités mis sur pied à la suite de la signature d'une entente spécifique avec les conseils régionaux de développement de l'Outaouais et des Laurentides et composés de représentants d'organismes régionaux. Le mandat de chacun de ces comités est présente en annexe 1 de même que la composition du CMV au moment de l'adoption du premier plan de mise en valeur en annexe 2.

La SÉPAQ, avec son conseil d'administration, est à produire le prochain plan de mise en valeur de la réserve faunique de Papineau-Labelle, lequel couvrira une période de cinq ans, soit les années 2001 à 2005 inclusivement.

ANNEXE 1

MANDATS DU COMITÉ D'ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN VALEUR ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LOCAL

Comité d'élaboration du plan de mise en valeur :

Ayant pour mandat d'élaborer un plan de mise en valeur pour la réserve faunique, le comité aura à se réunir pour identifier, analyser, discuter et recommander les solutions lui apparaissant les plus prometteuses pour l'avenir de la réserve. Il devra, notamment, proposer :

- ❖ Des orientations propres au développement de la réserve faunique en synergie avec celui de la région;
- ❖ Des recommandations spécifiques quant aux projets-clés à mettre sur pied pour optimiser le potentiel de la réserve faunique;
- ❖ Des propositions de partenariat avec des intervenants du milieu pour atteindre rapidement une rentabilité maximale;
- ❖ Tout autre élément pouvant influencer la mise en valeur efficace des actifs de la réserve faunique.

Comme le plan de mise en valeur sera suivi d'un plan d'investissement qui abordera de façon concrète et chiffrée la réalisation des choix, les priorités identifiées et le calendrier proposé, le comité aura à examiner ce plan et à faire des recommandations en rapport avec le plan de mise en valeur.

Conseil d'administration local :

À travers son mandat d'élaboration du plan de gestion et de rationalisation, dont la définition se retrouve dans l'entente spécifique, le conseil d'administration local supervisera l'administration générale de la réserve faunique et verra, notamment :

- ❖ À la mise en œuvre des recommandations retenues au plan de mise en valeur;
- ❖ À proposer des solutions pour atteindre le plus rapidement possible la rentabilité;
- ❖ À l'élaboration des plans d'action assurant la rentabilisation de la réserve faunique;
- ❖ À proposer le budget annuel d'opération;
- ❖ À l'application des politiques de priorité d'embauche et d'achat local;
- ❖ À proposer des idées concrètes de produits à développer;
- ❖ À la sélection des partenaires d'affaires pour le développement de produits et services.

ANNEXE 2

Représentants des régions de l'Outaouais et des Laurentides et les personnes-ressources qui ont contribué à la confection du plan de mise en valeur.

Représentants	Organisme régional	Organisme ressource	SÉPAQ
Monsieur Jean Comtois Monsieur Clément Veilleux Secrétariat aux plans de mise en valeur Société des établissements de plein air du Québec			x
Monsieur Jean Coulombe Corporation de développement des Laurentides	x		
Monsieur Paul-André David Monsieur Bernard Chartrand Secrétariat au développement des régions (Outaouais)	x		
Monsieur Jean-Paul Dinel Municipalité de Chénéville	x		
Monsieur Marc Dubreuil Service de l'aménagement et de l'exploitation de la Faune, Outaouais Ministère de l'Environnement et de la Faune		x	
Monsieur Rhéo Faubert Municipalité de Montpellier	x		
Monsieur Gilles Gagné Conseil régional de développement de l'Outaouais	x		
Monsieur André Goyer Association touristique des Laurentides	x		
Monsieur Lucien Gratton Monsieur Clément Saint-Jean Municipalité de Kiamika	x		
Madame Brigitte Hardy Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Laurentides Ministère de l'Environnement et de la Faune		x	
Monsieur Gilles Joannette Municipalité du Canton de la Minerve	x		
Madame Catherine Lapeyrie Association touristique régionale de l'Outaouais	x		

Représentants	Organisme régional	Organisme ressource	SÉPAQ
Monsieur André Marion, maire Municipalité de Val-des-Bois	x		
Monsieur Phil Patry, maire Municipalité de Duhamel	x		
Monsieur Pierre Pître Société des établissements de plein air du Québec			x
Monsieur André Saicans Secrétariat au développement des régions Région des Laurentides	x		
Monsieur Laurier Sarazin Municipalité de Notre-Dame-du-Laus	x		
Monsieur Guy Séguin Conseil de la faune Outaouais Fédération québécoise de la faune	x		
Monsieur Rosaire Sénécal Municipalité de Lac-Nominingue	x		
Madame Freda J. Steele Municipalité de Mulgrave et Derry	x		
Monsieur Marc Turgeon Conseil régional de l'environnement Et du développement durable de l'Outaouais	x		
Monsieur Harry Wingfiels Municipalité du canton d'Amherst	x		